

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26.01.2021

Étaient présents : ARRIGONI Franck, BARI Matthieu, DUPORTAL Raphaël, MARQUET Christophe, MARTINS Carla, , SIEGER Elisabeth.

PHILIPPE Yannick a donné procuration à SIEGER Elisabeth, MERCIER Sylvie

Absents excusés : PARGUER Catherine a donné procuration à BARI Matthieu, RAZBINSKI Sacha a donné procuration à BARI Matthieu

Absents :

Mme MARTINS Carla a été nommée secrétaire de séance.

1/ Prix du stère et désignation des garants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'augmenter le prix du stère à 7 € au lieu de 6 € pour l'affouage ainsi que pour la cession.

Les trois garants désignés pour la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en matière de bois vendus en bloc et sur pied sont :

- ARRIGONI Franck
- MARQUET Christophe
- MERCIER Sylvie

2/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 48 866.30 € (< 25% x 195 465.20 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments scolaires

- Achat radiateurs 1 000.00 € (article 21312)

Voirie

- Travaux aménagement de sécurité rue Saint-Valère 8 800.00 € (art. 2151)

Matériel de transport

- Achat d'un véhicule utilitaire 10 000.00 € (article 2182)

Total : 19 700.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3/ Rapport annuel d'activités 2019 de la CCPL - Délibération n°03/2021

Après débat, le Conseil Municipal accepte le rapport annuel d'activités 2019 de la C.C.P.L.

4/Convention pour occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la présence d'un camion de pizza une fois/semaine moyennant un droit de place annuel de 50 € et autorise Madame le Maire à signer une convention pour l'occupation du domaine public.

5/Achat d'un véhicule utilitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le remplacement du tracteur par un véhicule utilitaire et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire

E. SIEGER